



# Négociation avenant accord intéressement

En entrée de négociation, la CGT a fait un rappel de l'ensemble des économies que l'entreprise a réalisées sur le dos de ses salariés en 2020/2021.

Qu'il s'agisse de l'intéressement 2020 dont l'enveloppe n'a pas été réallouée ou de l'abondement nul en 2021 et très réduit pour les années à venir, cet argent, s'il ne vous revient pas, va profiter à d'autres qui n'ont rien fait pour obtenir ces résultats.

La CGT demande donc qu'il soit intégré en plus de l'intéressement moyen 2021 versé en 2022.

### De quoi s'agit-il ?

|   |  |  |
|---|--|--|
| <p>Enveloppe prévisionnelle de <b>l'intéressement non versée en 2021</b> du fait de la participation exceptionnelle et de la limitation de la somme Participation + Intéressement à 8% de la masse salariale.</p> | <p><b>Non versement d'un abondement en 2021.</b><br/>                 A titre de comparaison, cet abondement représentait 13,5 millions d'euros en 2020 pour un intéressement nettement inférieur. 6 millions liés au 6è critère d'intéressement et 2,5 millions pour les mesures relance (prime TAD + prime exceptionnelle) ont été utilisés en 2020.</p> | <p><b>Abondement fortement réduit à partir de 2022.</b><br/>                 Demain, il ne pourra pas excéder 1.050 euros là où, à intéressement équivalent, il aurait pu atteindre en moyenne jusqu'à plus de 1.800 euros selon les règles de l'accord précédent.</p> |
| <p><b>Economies estimées :<br/>                 29 millions d'euros</b></p>   | <p><b>Economies estimées :<br/>                 5 millions d'euros</b></p>   | <p><b>Economies estimées :<br/>                 9 millions d'euros</b></p>   |

**Au total, l'entreprise a économisé environ 43 millions d'euros issus de votre travail et qui auraient dû vous revenir ! Cela représente environ 3.600 euros par salarié !**

### Les revendications de la CGT sont donc simples :

- ➔ Un intéressement moyen de 6.000 euros par salarié (seuil plancher de 2.400 euros auquel la Direction s'est engagée à débiter les négociations + 3.600 euros).
- ➔ Une augmentation de la somme Participation + Intéressement de 8% de la masse salariale en 2021 à 15 % en 2022.

### Que propose la Direction ?

- ➔ Un intéressement moyen de 2.450 euros versé de manière semi-hiérarchique.
  - ➔ Réintroduction d'une surperformance sur quelques critères (dont certains risquent de ne même pas être atteints à 100 %).
  - ➔ Une somme Participation + intéressement qui n'évoluerait pas ou vraiment à la marge.
- Les représentants de la Direction n'ont, semble-t-il, pas mandat pour aller au-delà de 2.600 euros par salarié.

Une fois de plus, la Direction brandit la menace, qu'à défaut d'accord, il n'y aurait pas d'intéressement en 2022 sur les résultats 2021.

**La CGT ne jouera pas petit bras ! Ces 43 millions d'euros doivent vous revenir !**





L'entreprise n'a de cesse de réaliser des économies sur l'intéressement, sur l'abondement, sur les mesures salariales au motif de la crise sanitaire, de l'évolution de la réglementation, de l'avenir incertain de l'entreprise ou encore de l'ATRD.

Mais quand il s'agit de remonter 252 millions d'euros aux actionnaires, ces préoccupations deviennent secondaires ! Le gâteau existe. C'est son découpage qui doit changer !

En séance plénière, toutes les Organisations Syndicales ont fait le constat que les négociations n'ont rien amené et se sont interrogées sur leur utilité.

**La CGT a fait la lecture de la déclaration suivante et a quitté la table de ces pseudos négociations :**

"La CGT considère que les négociations de l'année dernière ont pour le moins été biaisées pour ne pas dire malhonnêtes de la part de la Direction.

La décision d'allonger la durée de vie des branchements validée au conseil d'administration de septembre 2021 ne pouvait pas ne pas être connue par les responsables de la DRHTS lors des négociations. Cette décision, au-delà de l'aspect juridique et de l'aspect sécurité des biens et des personnes, allait avoir un impact financier important. Il s'est alors agi pour la Direction de circonscrire la part financière de ce qui aurait pu revenir au personnel après une telle décision en emballant cela sous l'angle de la solidarité dont chacun, y compris l'entreprise, devait faire preuve dans un contexte de relance économique nécessaire.

Les salariés auraient donc dû culpabiliser quand, dans le même temps, vous étiez en train de dérouler sournoisement le tapis rouge à la remontée de dividendes aux actionnaires.

Car, sitôt prise la décision de geler la remontée de dividendes aux actionnaires, il a fallu trouver un plan B pour que cela soit compensé.

Entre autres, grâce à cette décision d'allonger la durée de vie des branchements, le résultat net de l'entreprise a été gonflé de 218 % par rapport à 2019. Le 13 avril dernier, l'Assemblée Générale a donc pu valider en toute impunité une remontée de dividendes de 252 millions d'euros. Les actionnaires ont pu récupérer leur pseudo contribution solidaire.

Vous pourrez nous opposer que le personnel en a, lui aussi, bénéficié puisque les salariés ont bénéficié d'une réserve spéciale de participation d'un peu plus de 40 millions d'euros. Mais c'est là que votre montage machiavélique a fait son œuvre car, non seulement cette participation a écrasé l'intéressement avec la limite de 8% pour le cumul de l'intéressement et de la participation mais vous avez aussi proposé de geler

l'abondement au motif que vous vouliez redonner du cash aux salariés afin qu'ils le réinjectent dans l'économie.

De la même manière que les actionnaires ont récupéré leurs billes, nous sommes entrés dans cette négociation d'avenant avec, nous aussi, la ferme volonté que les agents récupèrent ce dont ils ont été privés.

C'est pourquoi au regard des sommes colossales qui ont été économisées par l'entreprise, nous espérions une entrée dans cette négociation sur l'intéressement avec un minimum de décence et de respect pour les salariés de GRDF.

Mais il en est tout autre, vous avez balayé d'un revers de main l'ensemble des revendications CGT sur l'avenant de l'accord intéressement 2021.

Alors que vous économisez **5 millions d'euros sur la part abondement et 29 millions sur l'intéressement non versé dû à la participation « exceptionnelle »**, mais aussi **9 millions d'euros grâce à la forte réduction de l'abondement pour l'année prochaine**, vous êtes dans une stratégie d'optimisation financière.

Vous préparez l'ATRD 7 en supprimant des emplois dans tous les métiers et en mettant en avant les départs « naturels » des agents. Cela vous donne l'occasion de ne pas republier les postes, mais vous occulterez le fait que vous mettez les salariés de GRDF toujours plus en contrainte.

Lorsque nous demandons que la formule P+I soit revue avec un taux entre 15 et 20% de la masse salariale, vous répondez par la mise en place de la surperformance sur des critères qui sont déjà hors de contrôle ou avec des valeurs inatteignables si l'on se réfère aux informations transmises par vos services.

Lorsque nous demandons de réinjecter les économies réalisées et rappelées précédemment, ce qui aboutirait à un intéressement moyen de 6.000 euros, vous vous contentez d'accorder une généreuse augmentation du montant moyen de l'intéressement de 250 euros.

Là où vous considérez faire du dialogue social, nous ne pouvons constater que du mépris et du chantage de votre part.

**Pour la délégation FNME CGT c'en est assez.**

Nous quittons la table des négociations afin de consacrer notre temps à ceux qui le méritent : les salariés. Nous les informerons de votre attitude face aux organisations syndicales que nous représentons et leur expliquerons les conséquences de vos propositions sur cet accord intéressement."

